

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

UFI : ARF2-T0RD-P008-E 52S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type d'Application (Utilisation) : Engineering Material

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ELANTAS Europe S.r.l.
Strada Antonini 1
43044 Collecchio
Italie

Téléphone : +3907363081

Télifax : +390736402746

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.elantas.europe@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence
+44 1235 239670 (All languages)

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
Danger à long terme (chronique) pour le	H412: Nocif pour les organismes aquatiques,

1 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR Date de révision: 16.04.2025 Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2022

milieu aquatique, Catégorie 3 entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:** P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bicyclo[2.2.1]heptanebis(méthylamine)

m-phénylenebis(méthylamine)

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine

2 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ELANTAS

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR Date de révision: 16.04.2025 Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2022

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
phénol comportant des groupements styrène
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine
3,6-dioxaoctamethylenediamine
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane

2.3 Autres dangers
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Nature chimique : Amine

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
bicyclo[2.2.1]heptanebis(méthylamine)	56602-77-8 260-280-7 01-2120752792-48	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 12,5 - < 20
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 12,5 - < 20
		Estimation de la toxicité aiguë	

3 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022	
m-phénylenebis(methylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	>= 5 - < 7
N'-(3-aminopropyl)N,N-diméthylpropane 1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 3 - < 5
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.716 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.465 mg/kg	>= 3 - < 5
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.030 mg/kg	>= 3 - < 5
phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1 262-975-0 01-2119980970-27	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

4 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ELANTAS

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022	
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine	38294-69-8 701-406-7 500-104-0 01-2120766646-41, 01-2120766646-41- 0001	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
3,6-dioxaoctamethylenediamine	929-59-9 213-203-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 3
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane	30499-70-8	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
En cas d'ingestion	: Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

5 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

Appeler immédiatement un **médecin**.
Faire boire des petites quantités d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Brûlure sensation de brûlure superficielle Rougeur Irritation sévère
-----------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
-------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Brouillard d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun(e), à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
--	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Information supplémentaire	: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
---------------------------	--

6 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
- Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
- Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- Porter un équipement de protection individuel.
- Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène :

- Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ELANTAS

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Garder loin les isocyanates. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m ³	FR VLE
n- phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m ³	FR VLE

Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives

Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	450 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	90 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	9,5 mg/kg

8 / 25

Introtec.shop

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

<div style="width:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ELANTAS

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR Date de révision: 16.04.2025 Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2022

fraction triéthylènetétramine	Eau douce	0,135 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,08 mg/kg
	Eau de mer	0,0027 mg/l
	Sédiment marin	0,123 mg/kg
	Sol	1,67 mg/kg
	Intermittent releases	0,2 mg/l
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triéthylènetétramine	Eau douce	0 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,002 mg/l
	Sédiment marin	0 mg/l
	Sol	0 mg/l
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Intermittent releases	0,23 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg
	Sédiment marin	0,578 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Sol	1,121 mg/kg

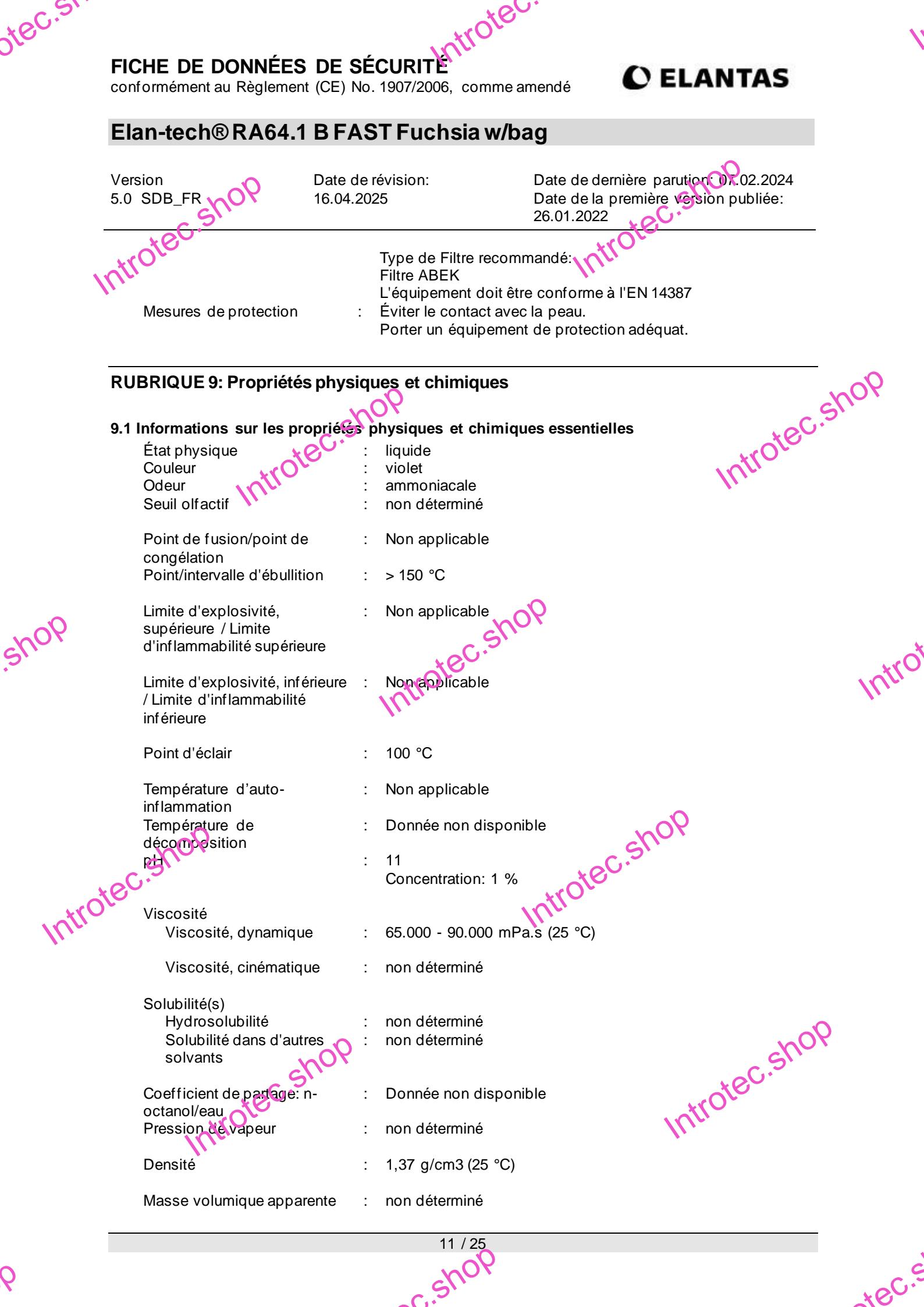
8.2 Contrôles de l'exposition

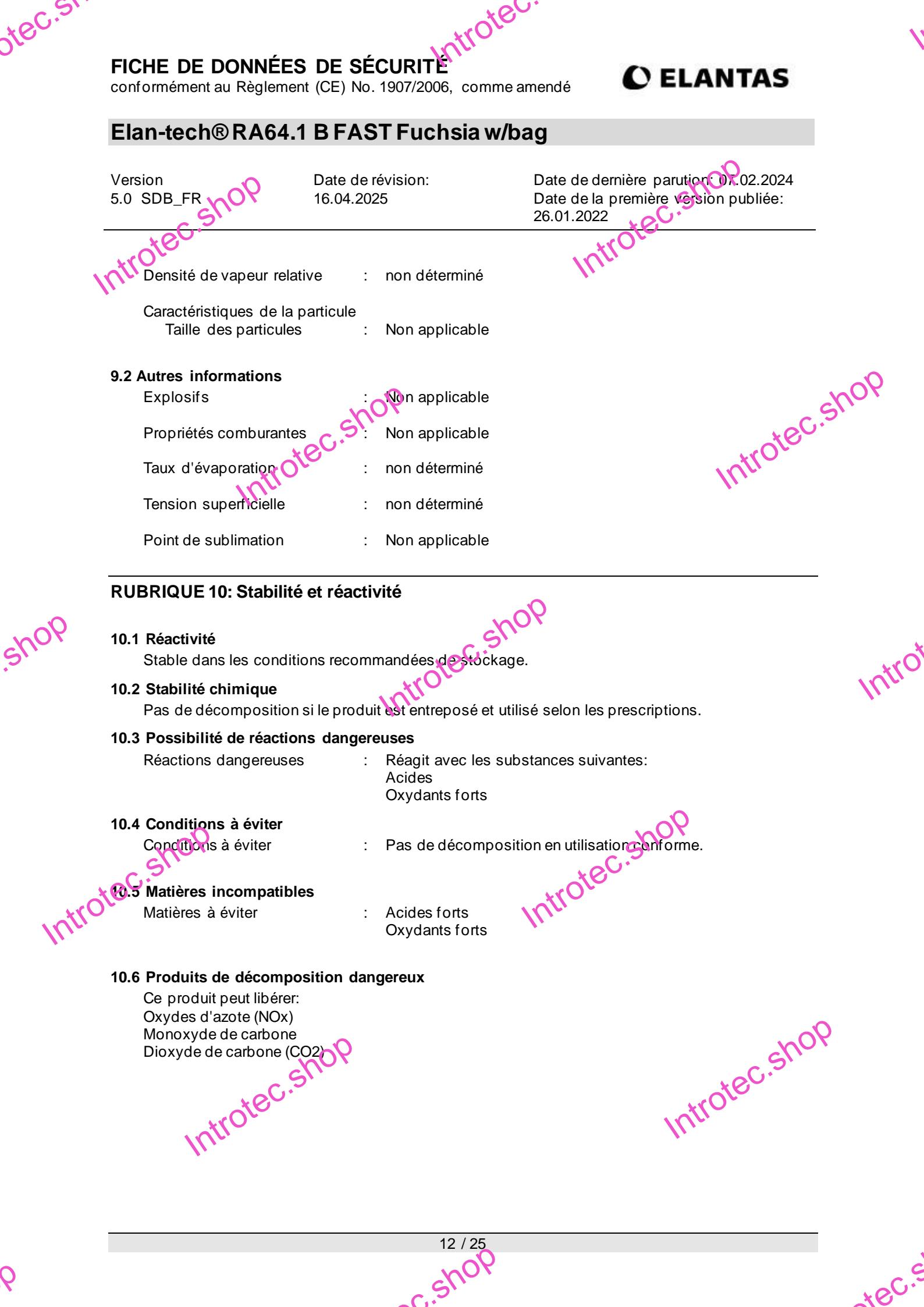
Mesures d'ordre technique
Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Ne pas porter de lentilles de contact. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Protection des mains	: Gants de protection conformes à EN 374.
Matériel	
Remarques	: Caoutchouc nitrile
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

10 / 25





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable
Propriétés comburantes : Non applicable
Taux d'évaporation : non déterminé
Tension superficielle : non déterminé
Point de sublimation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:
Acides
Oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ce produit peut libérer:
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.070 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

amines, polyéthylènopoly-, fraction triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.716 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

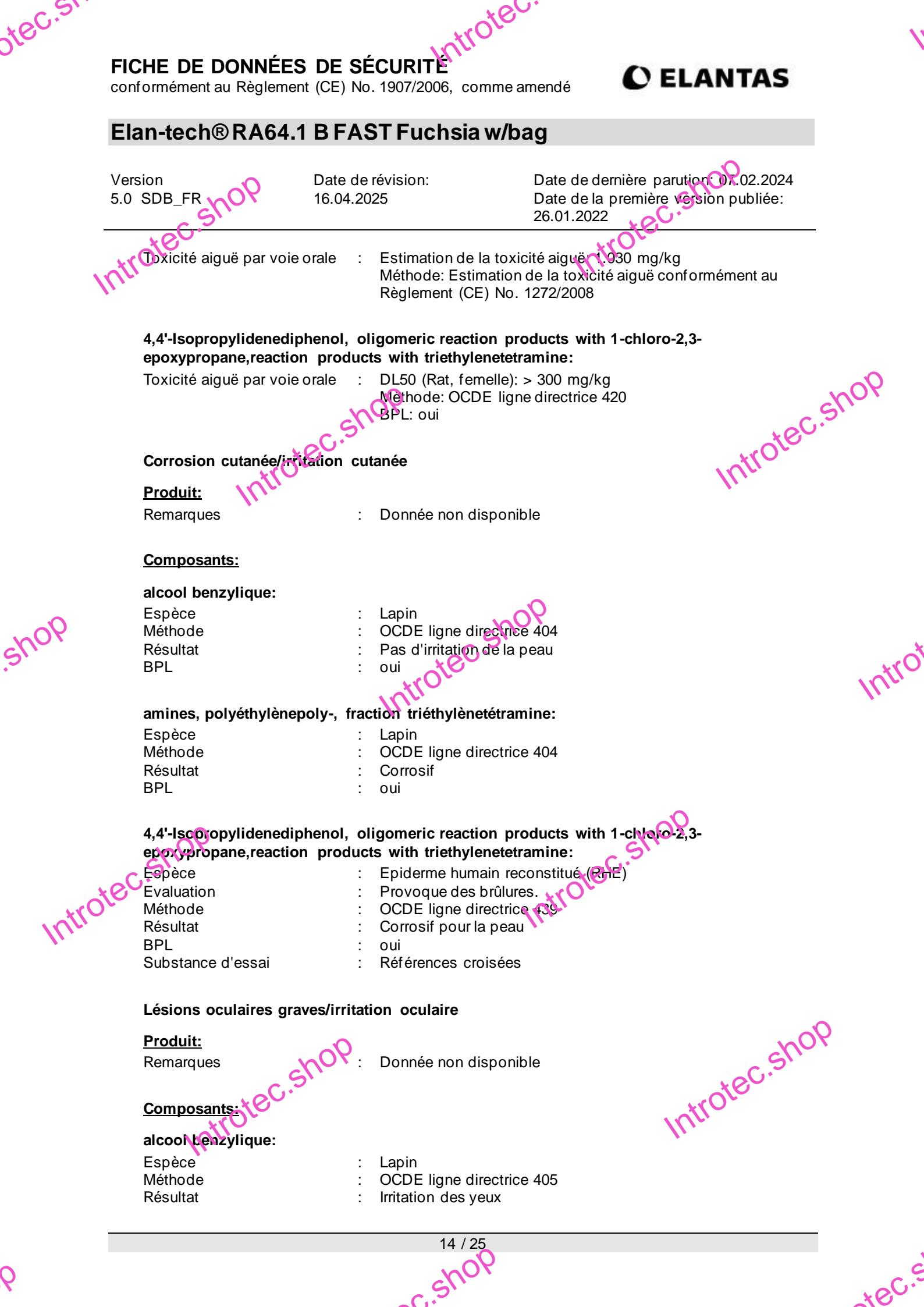
Estimation de la toxicité aiguë: 1.716 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1.465 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Estimation de la toxicité aiguë: 1.465 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

13 / 25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë > 1030 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif
BPL : oui

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Corrosif pour la peau
BPL : oui
Substance d'essai : Références croisées

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR Date de révision: 16.04.2025 Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2022

BPL : oui

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : oui

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,reaction products with triethylenetetramine:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Corrosif pour les yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:
Remarques : Donnée non disponible

Composants:

amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,reaction products with triethylenetetramine:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : A un effet sensibilisant.
BPL : oui

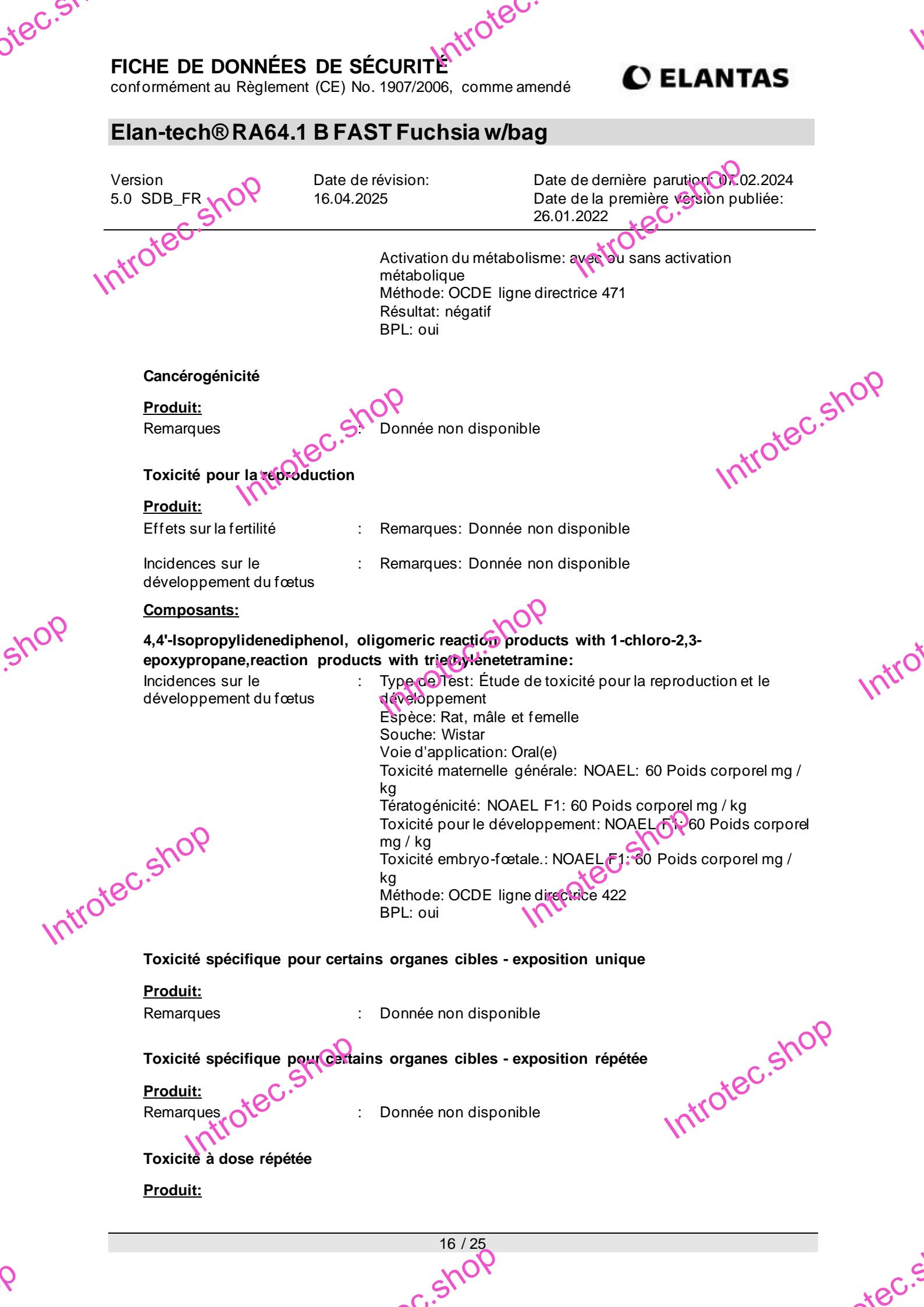
Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,reaction products with triethylenetetramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*

15 / 25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible
Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Wistar
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL F1: 60 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 60 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL F1: 60 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 60 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui

Toxicité par aspiration

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:
Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l

17 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

Toxicité pour les autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 770 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
amines, polyéthylènepoly-, fraction triéthylènetétramine:	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 31,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2. BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (<i>Selenastrum capricornutum</i> (algue verte)): 20 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane,reaction products with triethylenetetramine:	
Toxicité pour les poissons	: LL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): > 0,16 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)): 1,7 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: ErL50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,31 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour les microorganismes	: (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui

18 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR Date de révision: 16.04.2025 Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:
Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Biodégradabilité : Type de Test: aérobie
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.
BPL: oui

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:
Biodégradabilité : Type de Test: aérobie
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:
Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,292 (20 - 25 °C)
pH: 12
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with triethylenetetramine:

19 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

12.4 Répartition entre les compartiments environnementaux

Repartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 566 ml/g
Méthode: évalué

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:
Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:
Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

20 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ELANTAS

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

14.2 Designation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (bicyclo[2.2.1]heptanebis(méthylamine))
IMDG	:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (bicyclo[2.2.1]heptanebis(methylamine))
IATA	:	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (bicyclo[2.2.1]heptanebis(methylamine))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

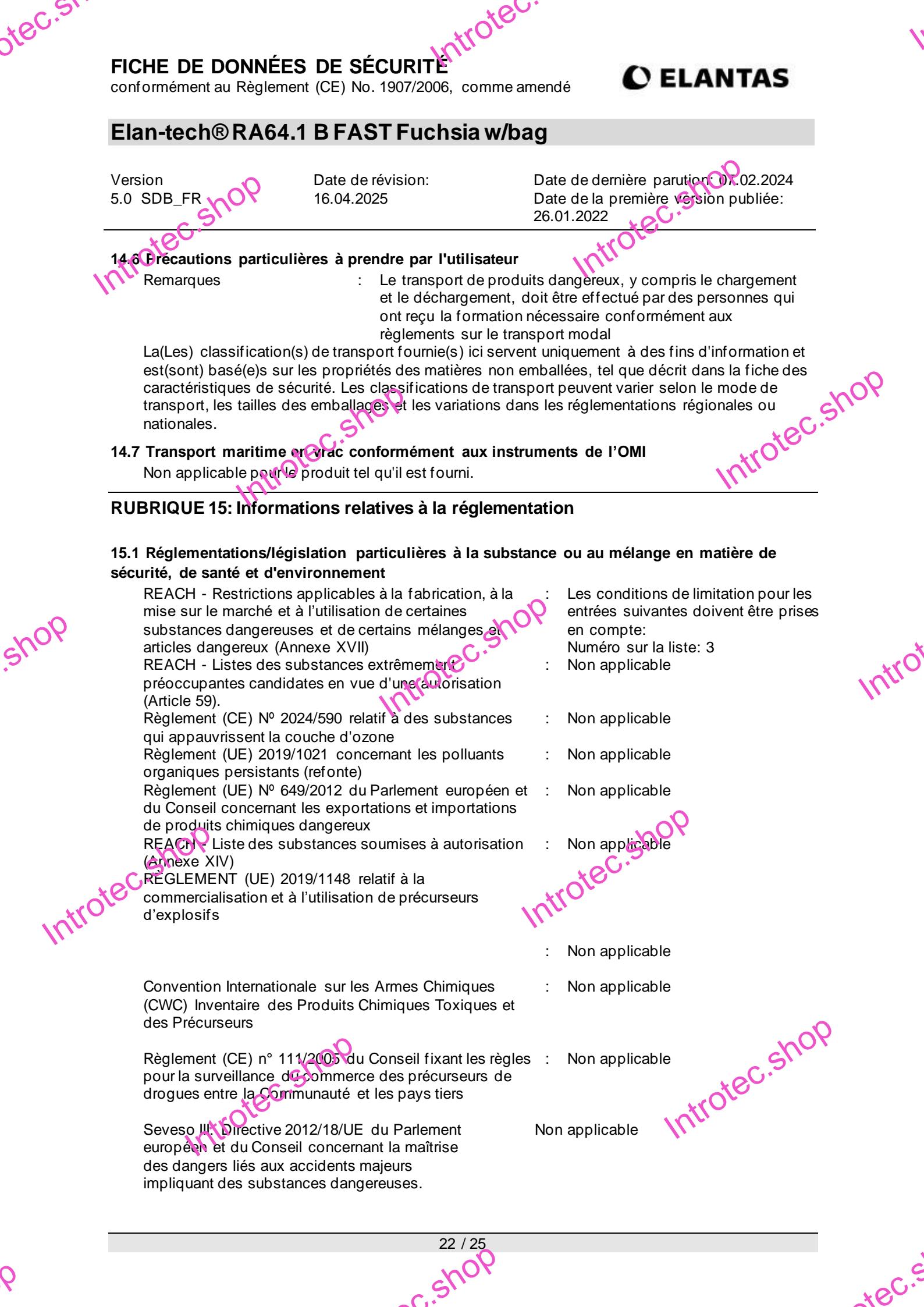
14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	E
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
EmS Code	:	F-A, S-B
Remarques	:	IMDG Code segregation group 18 - Alkalies
IATA (Cargo)		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	856
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Corrosives
IATA (Passager)		
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	852
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y841
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Corrosives

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN		
Dangereux pour l'environnement	:	non
IMDG		
Polluant marin	:	non

21 / 25



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste: 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) № 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (UE) № 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	: Non applicable
Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs	: Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	: Non applicable
Seveso III Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version 5.0 SDB_FR	Date de révision: 16.04.2025	Date de dernière parution: 07.02.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2022
-----------------------	---------------------------------	---

Autres réglementations

: Aucune des substances énumérées dans la Directive Européenne 2011/65/UE (RoHS 2, RoHS3 et China RoHS) n'est ajoutée intentionnellement à la composition du produit. Par conséquent le produit est en ligne avec ces directives. Aucun Minerai de Conflit n'est ajouté intentionnellement au produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLC (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

23 / 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IE CSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- Autres informations : Les paragraphes marqués en gris indiquent des modifications par-rapport à la version précédente.
- Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Voir la liste mentionnée ci-dessus.

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Procédure de classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Elan-tech® RA64.1 B FAST Fuchsia w/bag

Version
5.0 SDB_FR

Date de révision:
16.04.2025

Date de dernière parution: 07.02.2024
Date de la première version publiée:
26.01.2022

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

FR / FR